



Collège Jean Bernard

Salon de Provence, le 19 septembre 2023

Information aux parents des élèves du collège Jean Bernard

Objet : Elections des représentants des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous, l'organisation calendaire des élections des représentants des parents d'élèves du collège Jean Bernard. La représentation des parents dans les différentes instances du collège est fondamentale. Elle permet le renforcement du lien avec les usagers et contribue au bon fonctionnement de l'établissement.

Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur ou éligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Les deux parents, électeurs, peuvent être candidats (sur une même liste ou une liste différente). Si les deux parents votent par correspondance, leurs bulletins doivent être insérés dans des enveloppes distinctes qui peuvent être transmises dans une enveloppe unique.

- 1. **Etablissement et affichage des listes électorales** : le <u>22 septembre 2023</u> minuit (hall du collège)
- 2. **Dépôts des listes de candidatures et des bulletins de vote** : <u>le 02 octobre</u> <u>2023 minuit</u> (remplacement pour désistement d'un candidat le 04 octobre 2023 minuit)
- 3. Mise sous pli par les fédérations : le 04 octobre 2023 au plus tard
- 4. Remise et envoi du matériel de vote aux familles : les 05 et 06 octobre 2023
- 5. Date limite du vote par correspondance : le <u>13 octobre 2023</u> à 12h15
- 6. Elections des représentants des parents : <u>le 13 octobre 2023</u> de 08h15 à 12h15
- 7. **Dépouillement** : le <u>13 octobre 2023</u> à partir de 12h15

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Principal

Service administratif

Référence

Dossier suivi par S. STEPHAN Téléphone 04 90568240 Fax 04 90568249 Mél. Ce.0133492a @ac-aix-marseille.fr

Bd de la Reine Jeanne 13300 Salon de provence

Sophie STEPHAN, Principale